

DÉCLARATION

Désirant nous conformer absolument et entièrement au décret d'Urban VIII, nous déclarons ne vouloir attacher qu'une foi purement humaine aux faits extraordinaires et surnaturels relatés dans les *Annales de la Bonne sainte Anne*. De même, en employant des termes d'éloge ou de vénération à l'adresse de pieux personnages, nous n'entendons aucunement prévenir le jugement de la sainte Eglise, à laquelle nous nous soumettons d'esprit et de cœur.

LE DIRECTEUR.